



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 057/2026

A LA SOCIETE CONGO MOTORS.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition de véhicules de service (lot1) : une jeep 4x4 station wagon de marque Toyota LC300 GXR 4.OL V6, conclu avec l'Office des Routes, pour un montant total hors taxe dollars américains cent cinquante-cinq mille (USD 150 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille cinquante (USD 1 050) pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 25/02/2026

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Directeur Général

0000057